



VJ11230181.00

EXPÉDITION

PROCÈS-VERBAL D'INVENTAIRE

15.12.2025

Liquidation judiciaire du 19.11.2025

SAINT-MARTIN DE VILLEREGLAN, Domaine de l'Horte
Inventaire des actifs de SARL ABS MACONNERIE



quinze décembre deux mille vingt cinq

la demande de :

adame la greffière en chef du Tribunal de Commerce de Carcassonne situé 34 rue de Strasbourg à CARCASSONNE (11000),

passant en vertu :

un jugement rendu par le Tribunal de commerce de CARCASSONNE en date du 19 novembre 2025 au terme duquel une procédure de liquidation judiciaire a été ouverte à l'encontre de SARL ABS MACONNERIE, immatriculée sous le numéro 498648328 et dont le siège est Domaine de l'Horte à SAINT-MARTIN DE VILLEREGAN (11300) me permettant à l'effet de dresser l'inventaire de ses actifs mobiliers.

et à quoi déférant :

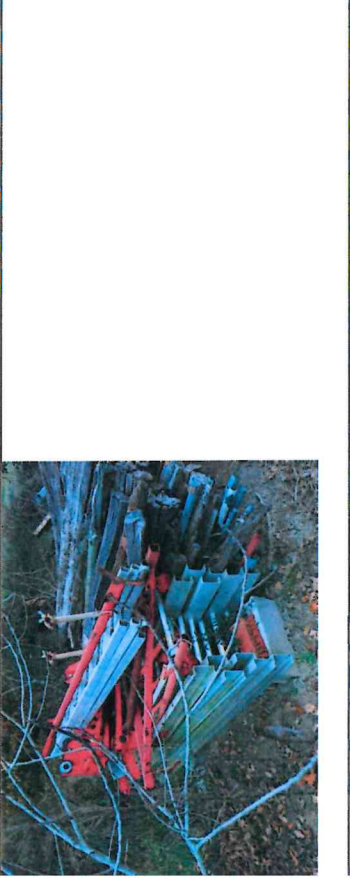
me soussigné, Arnaud DURAND, Commissaire de Justice associé de l'étude AJC, dont le siège est 6 rue de la République à CARCASSONNE, titulaire de l'Office sis 6 rue de la République à CARCASSONNE (11000)

certifie m'être rendu, Domaine de l'Horte à SAINT-MARTIN DE VILLEREGAN (11300) où en présence de monsieur Lucien FLAMANT, j'ai dressé l'inventaire
il suit :



Désignation		VE	VR
 	 		
Lot de matériaux (parpaings, briques, tuiles, carrelage) récupération et retours de chantier			
			
Lot de tôles ondulées de récupération (surface estimée : environ 100 m²)			

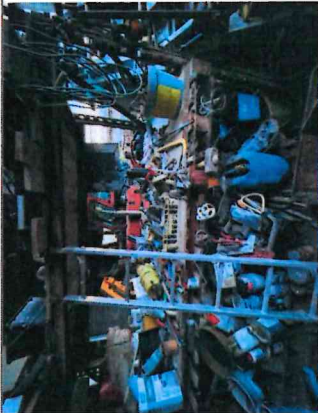


	Echafaudage de façade, environ 35 m ²		
	Lot d'une centaine de pieds droits (nombre estimé à vue)		
	Monte-charge moteur HS		



 	Monte-charge motorisé		
	Goulotte d'évacuation avec départ		



		Machine à découper le carrelage CLIPPER		
		Lot de petit matériel usagé (truelles, pelles, seaux, burins ...)		
		Perceuse filaire ERBAUER + forêts divers		

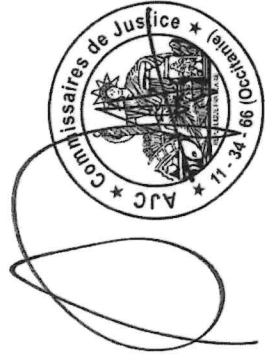


	Scie sauteuse BOSCH		
	Disqueuse BOSCH Outillage divers		
	Bétonnière		
	Laser (sur déclaration, M.FLAMANT déclarant qu'il tente de le retrouver auprès d'une personne à qui il a été prêté)		
	Lot de petit outillage divers (spatules pinces, truelles, seaux, fonds de boîtes à outils, raccords plomberie)		
	TOTAL		



e représentant légal, à qui il est oralement rappelé que toutes omissions ou dissimulations seraient pénalement sanctionnées, me déclare :
qu'aucun matériel ou équipement ne fait l'objet d'un dépôt, d'un gage, d'un leasing ou tout autre droit réel accessoire.
que ni contrat ni bon de livraison contenant une clause de réserve de propriété n'ont été souscrits.
qu'il n'a rien oublié ni dissimulé.

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé, sur huit pages, le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.



Arnaud DURAND, Commissaire de Justice associé



Noté : tel qu'il est indiqué sur l'original annexé au rang des minutes de l'étude.

